

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS DU BTP ET DU PAYSAGE

NE NÉGLIGEZ PAS VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ !

Santé Chantiers Obligations
SCOOP INFO
 Prévention Outils

LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ONT UN STATUT PARTICULIER. EN PRINCIPE, ILS NE SONT PAS SOUMIS AU CODE DU TRAVAIL PUISQU'ILS N'ONT PAS DE CONTRAT DE TRAVAIL, MAIS UN CONTRAT D'ENTREPRISE. POUR AUTANT, CERTAINES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ LEURS SONT AUSSI APPLICABLES, COMME À TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT SUR UN CHANTIER DU BTP OU DU PAYSAGE.

TRAVAILLER EN SÉCURITÉ VA AU-DELÀ D'UNE SIMPLE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Tout comme les salariés, assurer sa sécurité au travail est un enjeu essentiel pour :



Préserver

sa santé



Réduire

la fatigue physique



Éviter

les accidents



Améliorer

ses conditions de travail



Améliorer

la performance de son entreprise
(gain de temps, productivité...)



Renforcer

l'image de son entreprise vis-à-vis
de ses clients et salariés

RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS



TRAVAUX EN HAUTEUR

OBLIGATION DE FORMATION POUR LES ÉCHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS

L'attestation est obligatoire afin de prouver le suivi de la formation.

Concernant les échelles et escabeaux, l'interdiction de les utiliser comme poste de travail s'applique également aux travailleurs indépendants.



RISQUE ÉLECTRIQUE

AVOIR CONNAISSANCE DES RISQUES LIÉS À L'ÉLECTRICITÉ

et aux mesures à prendre pour intervenir en toute sécurité lors :



L'attestation de formation électrique adaptée au niveau d'habilitation électrique requis reste le meilleur moyen pour justifier des connaissances en cas de contrôle. Se délivrer soi-même un titre d'habilitation sur lequel est mentionné la portée de la formation (symbole) et le résultat des évaluations théoriques et pratiques.



AMIANTE

OBLIGATION DE FORMATION ADAPTÉE À VOTRE ACTIVITÉ ET NIVEAU DE RESPONSABILITÉS

Dès lors que vous êtes susceptible d'être exposé à des poussières ou fibres d'amiante, les dispositions réglementaires relatives à l'amiante, travaux de sous-section 4, vous sont directement applicables. La certification est obligatoire pour les activités de sous-section 3.



CONDUITE D'ENGINS ET D'APPAREIL DE LEVAGE

OBLIGATION DE FORMATION ADAPTÉE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ

Le CACES approprié à la catégorie d'équipement / d'engin concerné, constitue un bon moyen de répondre à l'obligation de formation à la conduite en sécurité.



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI)

OBLIGATION DU PORT DES EPI

En tant que travailleur indépendant vous devez également porter les EPI dès qu'ils sont nécessaires.



Pour plus d'informations et de détails, consultez le [mémorandum IRIS-ST](#)



L'ACTION DE LA CAPEB

ENGAGÉ DANS VOTRE ACTIVITÉ, VOUS ÊTES SOUVENT MOINS ENTOURÉS ET MOINS ATTENTIF À VOTRE SANTÉ ET AUX RISQUES PROFESSIONNELS AUXQUELS VOUS VOUS EXPOSEZ.

Ne négligez pas votre santé et votre sécurité ! La santé de votre entreprise dépend de la vôtre. La CAPEB et IRIS-ST vous accompagnent pour vous rappeler les règles et les bonnes pratiques à adopter.

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !



PLUS FORTS. ENSEMBLE.